

2.3 – Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public

FICHE-ACTION
19

AGIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION HUMAIN / ANIMAL EN VILLE

Ambition

Objectifs stratégiques

Améliorer l'accueil et l'intégration des animaux domestiques dans la ville.

Lutter contre les espèces invasives.

Réguler les animaux liminaires sans dommage pour l'environnement.

Favoriser la réappropriation de la nature en ville.

Objectifs opérationnels

Aménager 7 espaces de cani-accueilance.

Réaliser un plan de lutte contre les espèces invasives.

Élaborer une charte sur l'animal en ville.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Prestataire : Altopictus,
associations (DHS),
Txakurrak

Éléments DE CONTEXTE

Il y a quelques années encore, la cohabitation entre les animaux et les humains en milieu urbain n'était pas évidente. Les villes étaient pensées de façon à ne laisser qu'une place restreinte et maîtrisée à la nature, via des poches de verdure enclavées. Les animaux n'étaient pas pris en compte dans les aménagements urbains. Pour que la cohabitation soit possible, il convient donc de repenser ces modèles urbains afin de

mieux organiser le partage de l'espace et des ressources, car que ce soient des animaux domestiques, liminaires ou sauvages, nous vivons la ville avec eux. En parallèle, il est nécessaire de poursuivre la lutte contre les espèces invasives qui constituent une menace majeure pour la biodiversité.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

(Non disponible)

Descriptif DE L'ACTION

Cette action est structurée en quatre volets complémentaires entre eux :

1 — Donner une place à l'animal domestique en ville

Il s'agit d'aménager et de partager l'espace public de manière à ce qu'il permette une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les animaux domestiques. Il s'agit de prévenir les situations conflictuelles entre usagers tout en permettant aux animaux de subvenir à leurs besoins.

À cet effet, la Ville prévoit d'agir sur deux leviers :

- Développer des espaces de cani-accueil et d'aires d'ébats qualitatives pour mieux accueillir les propriétaires de chiens sur l'espace public. 3 d'entre eux seront réalisés en cœur de ville, 2 autres sur la rive droite et les 2 derniers sur la rive gauche.
- Sensibiliser à l'éducation canine, via la mise en place d'un partenariat avec un club d'éducation canine.

Ces actions s'accompagneront d'une sensibilisation des propriétaires d'animaux de compagnie au respect de la réglementation et aux bonnes pratiques à adopter (identification, stérilisation, tenue en laisse, ramassage des déjections par exemple).

2 — Lutter contre les espèces invasives

La Ville réalisera un plan de lutte contre les moustiques, frelons et chenilles, sans dommages sur l'environnement. Ce plan pourrait être constitué d'un faisceau de mesures, telles que:

- Une aide financière de 5 000 € par an pour les acteurs partenaires.
- Des communications permettant aux habitants de comprendre et agir de leur côté (contre le moustique notamment).
- Une prestation d'assistance par une société spécialisée par la société Altopictus dans la lutte contre le moustique tigre (*aedes albopictus*) : cette prestation sera organisée par quartier, et inclurait un conseil d'expert, des réunions publiques d'information, la formation de référents

communaux, un diagnostic de la productivité entomologique de la voirie du domaine public, un diagnostic de la productivité entomologique des bâtiments publics, le traitement pluvial, un diagnostic de la productivité entomologique du domaine privé, la sensibilisation par du porte-à-porte et la neutralisation des gîtes larvaires, un réseau de pièges pondoires.

3 – Réguler les animaux liminaires sans dommage pour l’environnement

Un animal liminaire n’est ni sauvage ni domestique. C’est un animal qui vit en liberté dans l’espace urbain à proximité des humains. Cette catégorie rassemble des espèces animales très différentes (rats, pigeons, lapins, etc.).

La Ville portera une réflexion pour réguler leur population sans dommage pour l’environnement et en prenant en considération le bien-être animal.

La régulation des pigeons pourrait ainsi être effectuée en proposant la mise en place d’un suivi de leur présence par quartier (via des indicateurs de présence et des constats par des associations et prestataires) afin d’y installer des méthodes de régulation éthiques (tel que les pigeonniers contraceptifs).

4 – Changer de regard sur la faune sauvage en ville

L’urbanisation a conduit à une perte de lien des citoyens avec la nature. À l’heure de la renaturation des villes, il est nécessaire de reconsidérer la place de l’animal sauvage.

La Ville réalisera un travail au niveau éducatif et culturel pour faire évoluer la perception que l’on a de certaines espèces et favoriser une reconnexion des habitants au vivant dont on sait désormais qu’elle est facteur de bien-être.

La faune sauvage, loin d’être absente de notre ville, occupe ou transite à travers les milieux urbains. La Ville prendra des mesures permettant de rendre plus poreux le tissu urbain dans le cadre de la trame verte et bleue afin de limiter son effet de barrière. La prise en compte du vivant sauvage dans l’aménagement et l’urbanisation est incontournable.

Action en lien avec la Fiche Action 17 « Améliorer les fonctionnalités écologiques de l’ensemble des milieux ».

5 – Réaliser une charte sur l’animal en ville

Une charte sur l’animal en ville pourra être réalisée afin de prévenir les conflits et favoriser une cohabitation plus apaisée humain-animal (animaux domestiques, biodiversité animale, animaux liminaires).

La brigade verte dont se dotera la Ville permettra de faire respecter les différentes mesures.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 650 k€.



Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre d'espaces de cani-accueilance créés
- Réalisation d'une charte sur l'animal en ville

D'IMPACT :

- Réduction des situations conflictuelles

